

210C0964
FR0010294595-OP023-A03

28 septembre 2010

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société.
- Suspension et reprise de la cotation des actions de la société.

SELOGER.COM

(Euronext Paris)

- 1 - Le 28 septembre 2010, à 8 heures 30, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société AS Online Beteiligungs GmbH¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société SELOGER.COM.

Aux termes d'un contrat de cession d'actions conclu le 9 septembre 2010, l'initiateur a acquis hors marché, le 15 septembre 2010, 2 058 116 actions SELOGER.COM auprès de Amal Amar (645 727 actions), Denys Chalumeau (487 016 actions), Manon Chalumeau (73 530 actions), Juliette Chalumeau (73 530 actions), Louis Chalumeau (73 530 actions), Tarja Blanchard (231 106 actions), Gilles Blanchard (241 736 actions), Jean-Philippe Chevalier (87 572 actions), Laurent Chalumeau (26 003 actions), Vincent Rousset (44 586 actions), Fabrice Robert (15 000 actions) et Jean-Marie Retif (58 780 actions), au prix unitaire de 34 €².

A l'issue de ces acquisitions, AS Online Beteiligungs GmbH détient directement 2 058 116 actions SELOGER.COM représentant autant de droits de vote, soit 12,36% du capital et des droits de vote de cette société³.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **34 €**, la totalité des 14 588 387 actions SELOGER.COM non détenues par lui, représentant 87,64% du capital et des droits de vote de cette société. L'offre porte également sur l'ensemble des actions susceptibles d'être émises pendant l'offre par l'exercice des options de souscription d'actions attribuées aux salariés de SELOGER.COM⁴.

Il est précisé que les 88 800 actions gratuites attribuées⁵ ne sont pas visées par l'offre compte tenu de l'indisponibilité légale et/ou fiscale qui s'attache à ces actions.

L'offre est soumise à la condition suspensive, prévue à l'article 231-11 du règlement général, de l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence prévue à l'article L. 430-5 du code de commerce au titre du droit des concentrations.

¹ Contrôlée par Axel Springer AG (laquelle est contrôlée par Axel Springer Publizistik GmbH & Co, elle-même contrôlée par Friede Springer GmbH & Co. KG, les actions de cette dernière étant intégralement détenues par Mme Friede Springer).

² Cf. notamment D&I 210C0912 du 16 septembre 2010.

³ Sur la base d'un capital composé de 16 646 503 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Soit au 29 avril 2010, à la connaissance de l'initiateur, un nombre maximal de 221 000 actions.

⁵ Actions gratuites acquises mais en période de conservation.

En application des articles 237-14 et suivants du règlement général, l'initiateur se réserve la faculté de demander, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'offre et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions SELOGER.COM non présentées à l'offre.

Si un retrait obligatoire n'est pas mis en œuvre dans les conditions visées ci-dessus, l'initiateur se réserve également la faculté, dans l'hypothèse où il viendrait à détenir au moins 95% des droits de vote de SELOGER.COM, de déposer un projet d'offre publique de retrait suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire visant les actions SELOGER.COM.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

2 - La cotation des actions SELOGER.COM est suspendue et sera reprise le 29 septembre 2010.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres SELOGER.COM (articles 231-38 à 231-43) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres SELOGER.COM (articles 231-44 à 231-52) sont applicables.
